

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 4 Septembre 2018
BU 010 DE

Page 1/1

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 33
Présents : 24
Votants : 24

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président), Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Gilles BEDER, Yves DECOTE (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, Bernard AMIENS, Denis BRENAUX, Florent GAILLARD, Jean-Marie BAILLY, Alain MURCIER, Michel FEVRE, Jean-Luc BROCARD, Jacques FAIVRE, Colette GIRARD, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, Adrien LAVIER, Odile SIMON, Clément FORET.

Etaient Excusés : Martine VUILLEMIN, Véronique LAMBERT (Vice-Présidentes), Dominique PELLIN, Jacques GUILLOT, René BERNARD, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPSCJ.

Etaient absents : Christian COLIN, Jacky REVERCHON, Henri DORBON.

Convocation faite le : 28 août 2018

Objet : Recrutement agent polyvalent de restauration.

La Communauté de Communes assure la restauration des élèves du SIVOS du canton d'Arbois, du SIVOS du bas canton, du collège Pasteur et du groupe scolaire Saint-Just. Pour le bon fonctionnement du service, une équipe de neuf personnes est nécessaire. Suite au départ en retraite du chef cuisinier, une réorganisation de l'équipe a été opérée permettant de faire progresser des agents et amenant à compléter l'équipe sur une mission polyvalente de restauration, à savoir :

- Participation à la préparation froide des plats
- Dressage des entrées, desserts
- Mise en place distribution froide et chaude du self
- Aide au nettoyage du réfectoire
- Aide au service des repas et débarrassage des tables

La personne recrutée sera mobilisée uniquement sur les périodes de temps scolaire, c'est pourquoi il est proposé un contrat de 35h/semaine sur 36 semaines. Elle travaillera de 7h30 à 15h soit 7h effectives de travail par jour avec une pause repas de 11h à 11h30.

Le contrat sera établi pour l'année scolaire 2018/2019.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir en délibéré,
A l'unanimité,

1 / VALIDE le recrutement d'un agent non permanent au restaurant communautaire pour renforcer l'équipe en place ;

2 / AUTORISE le Président à prendre toutes dispositions pour procéder au recrutement.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,

Pour copie certifiée conforme à l'original

Le Président,

Michel FRANCONY

